

UNE NOUVELLE
CONVENTION
COLLECTIVE
POUR LES
PERSONNES
CHARGÉES DE
COURS




SYNDICAT DES CHARGÉES
ET CHARGÉS DE COURS
DE L'UQAM

JOURNAL SCCUQ
@ACTUALITÉS
février 2012 - numéro 15

- 04** NOUVELLE CONVENTION : DES GAINS SIGNIFICATIFS
- 08** POUR MIEUX COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE DES STAGES
- 10** LETTRE À M. PROULX
- 15** RÉGIME DE RETRAITE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVE
- 17** DES NOUVELLES DE NOS INSTANCES SYNDICALES

SOMMAIRE

- 02 ÉDITORIAL
- 03 MOT DU PRÉSIDENT
- 04 NOUVELLE CONVENTION :
DES GAINS SIGNIFICATIFS
- 08 POUR MIEUX COMPRENDRE
LA PROBLÉMATIQUE DES
STAGES
- 10 LETTRE À M. PROULX
- 11 DROITS DE SCOLARITÉ :
QUELQUES ARGUMENTS
- 13 DOSSIERS PRÉSENTÉS AU
CONSEIL FÉDÉRAL
- 15 RÉGIME DE RETRAIRE :
RÉTROSPECTIVE ET
PERSPECTIVE
- 17 DES NOUVELLES DE NOS
INSTANCES
- 19 LES PRÉOCCUPATIONS
SYNDICALES ET SOCIALES DE
LA CSN EN ÉDUCATION

RÉDACTRICE EN CHEF, DIRECTION ARTISTIQUE,
MONTAGE
MARJOLAINE BÉLAND
VICE-PRÉSIDENTE À L'INFORMATION

RÉVISION DES TEXTES
VIOLAINE GASSE, HÉLÈNE BELLEY, LANGIS MADGIN

INFOGRAPHIE, IDENTITÉ VISUELLE
SIRROCO COMMUNICATION

IMPRESSION
REPRO-UQAM

SCCUQ

ADRESSE CIVIQUE
1255, RUE ST-DENIS
LOCAL A-R540
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2X 3R9

ADRESSE POSTALE
C.P. 8888,
SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 3P8

TÉL. : 514 987-3495
TÉLÉC. : 514 987-8475
HTTP://WWW.SCCUQ.UQAM.CA
ADRESSE ÉLECTRONIQUE: SCCUQ@UQAM.CA

PAGE COUVERTURE :
MONTAGE PHOTO: MARJOLAINE BÉLAND

INFORMATION

Voilà ! Je vous avais promis une nouvelle image pour le journal, c'est fait. Ceci complète le renouveau de la signature visuelle du SCCUQ amorcé cet automne par la création d'un logo et la réfection du site web, maintenant dynamique. Et nous avons fait coïncider cette nouvelle mise en page avec l'amorce d'une nouvelle convention collective, ce numéro spécial lui est d'ailleurs consacré.

D'abord, Jocelyn Chamard et le Comité de négociation font le point sur les éléments essentiels de cette entente et nos principaux gains (la version officielle complète de la convention collective sera déposée dans le site web lorsque que celle-ci sera disponible). Par cette entente, le SCCUQ a fait des avancées significatives dans la reconnaissance du travail de ses membres au sein de l'institution.

Le Comité de négociation signe aussi un article dédié à la problématique des superviseurs de stages : l'imposition de gabarits par la Commission des études de l'UQAM plaçait le Comité de négociation dans une situation particulièrement délicate. Les solutions apportées par l'entente amoindriront les effets de ces nouvelles formules de rémunération pour les superviseurs de stages.

Par ailleurs, les prochaines semaines risquent d'être affectées par l'appel à la mobilisation des associations étudiantes dont l'impact se fera sentir dans plusieurs facultés. Langis Madgin présente quelques pistes argumentaires sur la question de la hausse des frais de scolarité. Par la même occasion, nous rappelons la position du SCCUQ à ce sujet. En outre, je tiens à souligner que nous surveillons de près le développement des événements et nous vous tiendrons informés. Nous restons aussi à votre disposition pour répondre à vos questions.

De son côté, Zakaria El Mrabet a été informé par deux chargés de cours de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE), Éric Duchemin et Nicolas Milot, de la situation difficile qui prévaut à l'Institut. Nous publions ici intégralement la lettre qu'ils ont adressée à M. Robert Proulx, vice-recteur à la Vie académique.

Dans un autre ordre d'idées, des départs au SCCUQ ont eu un impact sur la composition de l'équipe syndicale. Rappelons d'abord le décès à l'automne dernier de Lorraine Interlino ; elle avait quitté ses fonctions au comité exécutif en août. « *Lorraine n'est plus avec nous, mais son ardeur nous inspire encore. Notre amie, cette Italienne au grand cœur, était plus qu'une syndicaliste militante, c'était une humaniste* » dira l'hommage de Laval Rioux, ami et militant. En janvier, Jean-François Tremblay a remis sa lettre de démission au président du SCCUQ : « (...) *je vous avais mentionné que je désirais de tout cœur terminer, à titre de porte-parole, les négociations pour le renouvellement de notre convention collective mais qu'une fois le projet d'entente accepté, je souhaitais ne plus exercer mes fonctions d'agent au CAART* ». Dans la chronique des *Nouvelles de nos instances* d'Hélène Belley, vous pourrez retracer les changements survenus au fil des élections.

Enfin, je profite de ce numéro spécial *Convention collective* pour souligner que nos collègues chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) ont entériné le 18 janvier dernier l'entente de principe intervenue peu avant la période des Fêtes.

Je vous souhaite une très bonne lecture !

Marjolaine Béland
Vice-présidente à l'information

LE MOT DU PRÉSIDENT

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR LE SCCUQ

À toutes et tous les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM, je souhaite une bonne année 2012, une année marquée par la solidarité active dans la recherche du bien commun. Car aujourd'hui, agir dans l'honneur c'est résister, c'est contribuer à empêcher l'assèchement des cœurs et de l'espérance. Dans cet esprit, l'Assemblée générale du 20 décembre dernier a adopté à 70 % l'entente de principe intervenue entre le Comité de négociation et l'UQAM. Avec cette entente, des avancées ont été faites et du chemin reste à parcourir, ce qui nous rappelle le travail syndical incessant qu'il nous faut accomplir.

Rappelons les événements qui nous ont conduits en assemblée générale le 20 décembre dernier. Un parcours qui s'étale sur un an avec de nombreuses instances syndicales.

« Un travail d'équipe qui s'est fait dans des conditions parfois difficiles. Que le renouvellement de notre convention collective contribue à la renaissance de l'espérance heureuse et solidaire au sein de nos instances (...) »

Le **17 décembre 2010**, réunis en **Assemblée générale**, les membres acceptaient de ratifier la Lettre d'entente 417. Celle-ci comportait une augmentation salariale de trois pour cent (3 %), ainsi que l'engagement à devancer le calendrier de négociation de la prochaine convention.

Le **27 janvier 2011**, le **Conseil syndical** prenait connaissance d'un projet de « Mise en œuvre de la lettre d'entente no 417 » présenté par le Comité exécutif. Les déléguées et délégués, après discussion, l'ont amendé puis adopté. Le Conseil syndical créait un Comité de préparation de la convention collective (CPCC), en fixait le mandat tout en laissant à l'Assemblée générale le loisir d'élire les membres du comité. Les membres du Conseil syndical acceptaient également que la négociation se fasse par les membres du CAART et deux membres issus du CPCC, en alternance et en fonction des dossiers.

Lors de l'**Assemblée générale du 17 février**, le Comité exécutif ramenait la proposition issue du Conseil syndical. Aucune discussion sur le mandat n'ayant eu lieu, les membres ont procédé à l'élection des membres du Comité de préparation de la convention collective.

Ces derniers organisaient une période de consultation, activaient l'adresse internet spécifique à la négociation et procédaient à des entrevues ciblées.

Le **6 avril**, le **Conseil syndical** a été informé des résultats de cette consultation, puis a discuté des orientations de la négociation.

L'**Assemblée générale statutaire d'avril** procédait à l'élection des officières et des officiers de notre syndicat.

Le **10 mai**, l'**Assemblée générale** portait essentiellement sur un point majeur, celui de la négociation. L'Assemblée était invitée à examiner et à adopter les orientations de la négociation collective proposée par le CPCC.

Par la suite, les rapports de la négociation vont se multiplier au rythme des instances et seront disponibles sur le site SCCUQ-Négo. Ainsi, les membres se sont retrouvés en instances à de nombreuses occasions : en assemblée générale le 30 mai, le 22 juin et le 18 octobre, sans oublier le Conseil syndical du 21 novembre.

De décembre 2010 à décembre 2011, de l'engagement pris de devancer le calendrier de négociation à la conclusion d'une entente de principe, il y a eu **7 assemblées générales et 3 conseils syndicaux**. Cela pour que, dans le cadre de l'assemblée générale spéciale du 20 décembre, les membres puissent se prononcer sur l'entente de principe visant le renouvellement de notre convention collective. Ce travail fut accompli par des gens élus qui ont assumé avec dignité et honneur les mandats qui leur furent confiés.

Pour la quantité et la qualité de ce travail je tiens à remercier les membres du CPCC, du CAART ainsi que l'ensemble des officières et des officiers de l'équipe syndicale du SCCUQ, de même que la secrétaire de notre Syndicat. Un travail d'équipe qui s'est fait dans des conditions parfois difficiles. Que le renouvellement de notre convention collective contribue à la renaissance de l'espérance heureuse et solidaire au sein de nos instances, car : « il est grand temps de rallumer les étoiles » (Guillaume Apollinaire).

Guy Dufresne
Président

CONVENTION COLLECTIVE

NOUVELLE CONVENTION : DES GAINS SIGNIFICATIFS

Vous trouverez dans ces pages une présentation de l'entente de principe qui a été conclue le 19 décembre 2011 et entérinée à 70 % par nos membres (Assemblée générale du 20 décembre 2011). Outre les clauses normatives, vous trouverez les nouvelles dispositions à incidence monétaire.

Cette entente s'est faite dans le sillon d'un cycle de négociation initié en 2008 qui avait abouti au renouvellement avant l'échéance de notre convention collective le 2 juin 2008, et ce, dans un contexte de quasi faillite de l'UQAM. S'en sont suivies la grève du SPUQ à l'hiver 2009 et notre difficile négociation du règlement de la Lettre d'entente 401. Celle-ci s'est terminée en décembre 2010 par la signature de la Lettre d'entente 417, Lettre par laquelle l'Université et le Syndicat convenaient notamment d'amorcer dès le trimestre d'hiver 2011 les discussions en vue du renouvellement de la convention collective qui venait à échéance le 31 décembre 2011. Avant de commencer la négociation, le Comité exécutif a proposé aux instances la formation d'un Comité de préparation à la convention collective (CPCC) visant à permettre à des personnes non rattachées à l'équipe syndicale de s'impliquer activement au sein du processus. Le dispositif de négociation impliquait aussi les membres du CAART, ces derniers ayant une solide expérience d'application et de négociation de la convention collective. Le renouvellement de la négociation de la convention collective a connu son aboutissement le 20 décembre 2011, lorsque l'Assemblée générale a, par vote secret, accepté l'entente de principe proposée. Nous résumons ici quelques points importants de cette entente; le contenu intégral de l'entente suivra par la suite.

1) L'OBTENTION DU DROIT DE VOTE

L'exclusion réglementaire et conventionnelle de la participation des représentants des personnes chargées de cours à la vie universitaire au niveau des programmes donne lieu à une distorsion entre le travail réel effectué par nos membres et la place accordée dans la prise de décision. Cela a plusieurs répercussions sur notre travail. Rappelons que les comités de programme, notamment au premier cycle, prennent plusieurs décisions liées à l'organisation de l'enseignement.

Concernant le kafkaïen problème d'une représentation pleine et entière des personnes chargées de cours (membre avec droit de vote plutôt qu'observateur) aux différents comités de programme, les parties ont convenu du libellé suivant pour la clause 4.03 2^e alinéa :

(...)

Les personnes chargées de cours peuvent déléguer, après avoir obtenu l'accord majoritaire des membres

d'un comité de programme de premier (1^{er}) cycle ou d'un comité de programme des cycles supérieurs, une participante, un participant avec droit de vote aux réunions de ce comité. Lorsque les membres d'un comité de programme ne donnent pas cet accord, une personne observatrice peut être déléguée suivant les mêmes dispositions que pour l'assemblée départementale. La présente clause est conditionnelle et ne prend effet qu'après que les règlements de l'Université aient été modifiés en conséquence et que les dispositions pertinentes de la convention collective UQAM-SPUQ aient fait l'objet d'une entente en ce sens.

Suivant cette démarche, il suffira d'obtenir un vote majoritaire des membres du Comité de programme pour exercer notre droit de vote en tant que représentantes, représentants des personnes chargées de cours. L'Université est prête à intégrer les amendements requis aux règlements, pourvu que le SPUQ ne fasse pas obstacle à cette intégration pleine et entière des personnes chargées de cours aux comités de programme. Il va de soi que nous avons à engager des discussions directes avec les représentants du SPUQ pour dénouer cette question. Cette demande est un des symboles de la reconnaissance de notre travail au sein de l'institution.

2) LES EXIGENCES DE QUALIFICATION POUR L'ENSEIGNEMENT (EQE) – ARTICLE 7

L'Université nous a proposé une réécriture des clauses de l'article 7 portant sur les EQE afin de simplifier leur compréhension, notamment en ce qui a trait au comité de révision des EQE. Dans l'ancienne convention, la composition et le mode de fonctionnement du comité étaient décrits à trois reprises; le texte est maintenant unifié et quelques améliorations ont également été apportées :

- Il est maintenant bel et bien stipulé que lorsqu'un département choisira d'exiger comme diplôme la détention d'un doctorat, il pourra prévoir des équivalences dans la formulation des EQE visant à pallier l'absence de ce diplôme (clause 7.05).
- La compétence sera maintenant reconnue (CR) à une personne chargée de cours qui se sera fait attribuer un cours après le début du trimestre, mais avant la quatrième semaine de cours [clause 7.08 et 8.06 a)].
- Les procédures exceptionnelles de demande d'EQE se dérouleront maintenant aux mois d'octobre, de février et de mai (clause 7.12).
- À moins que le contenu d'un cours ne soit modifié

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

de façon substantielle, les exigences de qualification, une fois accordées, ne seront pas remises en cause même si le diplôme demandé est rehaussé sauf si les spécifications mentionnées à la clause 7.05 sont modifiées (clauses 7.13 et 7.14).

- Pour la personne qui obtient un nouveau diplôme et pour celle nouvellement embauchée, le délai pour demander au début du trimestre de nouvelles EQE sera maintenant de 20 jours ouvrables; auparavant il était de 10 jours ouvrables (clause 7.15 et 7.16).

3) LE MAINTIEN DU LIEN D'EMPLOI

L'Assemblée générale avait formulé le désir d'augmenter la durée du lien d'emploi pour une personne chargée de cours ayant enseigné moins de douze trimestres. Dorénavant son nom sera maintenu sur la liste de pointage départementale pendant les cinq trimestres suivant le dernier trimestre où elle a enseigné.

4) LE DOUBLE EMPLOI

Les clauses de cet article ont été reformulées afin de les harmoniser avec le formulaire de déclaration d'emploi et les définitions qui se retrouvent sous la rubrique « Aide » dans ACCENT.

5) LA PROCÉDURE INTERNE (CLAUSE 10.20) ET L'OBTENTION D'UNE QUATRIÈME CHARGE DE COURS

L'Université souscrit à l'objectif syndical visant à offrir, par le biais de la procédure interne, une charge restée disponible à une personne chargée de cours dont le nom apparaît sur la liste de pointage plutôt que d'embaucher une personne de l'extérieur même si, ce faisant, le maximum de trois charges de cours par trimestre prévu à la clause 13.06 est dépassé. La clause 10.20, appelée clause de la « procédure interne » a mené au dépôt de quatre griefs au cours des deux dernières années. Nous avons réussi à négocier un nouveau libellé qui renforce l'objectif de l'attribution d'une quatrième charge de cours. L'enjeu de cette modification est de mieux nous protéger contre l'augmentation du nombre de personnes inscrites sur les listes de pointage.

10.20 Après avoir appliqué les procédures d'attribution décrites aux clauses 10.11, 10.16 et 10.17 et ayant ainsi épuisé la liste d'admissibilité, s'il reste encore des charges de cours à attribuer, l'assemblée départementale procède à la recommandation d'engagement suivant sa procédure interne. L'Université souscrit à ce que des personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage soient engagées lors de la procédure interne.

- a) L'assemblée départementale peut ainsi attribuer une ou des charges de cours restantes à une personne chargée de cours dont le nom apparaît sur

la liste de pointage dressée dans ACCENT indiquant les personnes chargées de cours qualifiées et disponibles pour les charges de cours à attribuer, et ce, même si cette attribution va au-delà des maximums prévus à la clause 13.06;

- b) elle peut aussi attribuer une ou des charges de cours à une personne chargée de cours qui a obtenu une bourse de perfectionnement long conformément à la clause 16.03, si cette personne a indiqué par courriel à la direction du département son intention d'enseigner au cours de cette période;
- c) elle peut également attribuer une charge de cours à une personne à l'extérieur de la liste de pointage départementale qui satisfait aux exigences de qualification du cours pour lequel elle est embauchée. Cependant, dans les départements où les chargées de cours sont en minorité numérique sur la liste de pointage du département, les femmes auront la priorité si elles répondent aux exigences de qualification telles que définies à la clause 7.01, sous réserve de conformité actuelle ou éventuelle avec la Charte des droits et libertés de la personne et la réglementation en découlant.

6) LA PROBATION ET L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT – ARTICLE 15

Une lettre d'entente a été négociée concernant l'évaluation en ligne de nos enseignements et un bilan sera fait au terme d'une année. Notons que, pour les personnes en probation, le taux de réponse des étudiants pourra être pris en compte par le directeur lors de l'évaluation, celui-ci pouvant établir, au besoin, d'autres modalités. Pour une personne chargée de cours qui a terminé sa période de probation, le directeur doit prendre en compte le taux de réponse lors d'évaluations insatisfaisantes.

Une réorganisation de l'article a été négociée et quelques modifications ont été apportées. Mentionnons que la personne chargée de cours qui n'est plus en période de probation dans son département et qui obtient des charges de cours dans un deuxième lieu d'embauche n'aura pas à repasser par une période de probation dans ce nouveau département à moins que des problèmes surgissent au cours des deux premiers trimestres où elle enseigne (clause 15.03). De plus, l'Université pourra référer au comité d'évaluation, et ce, dès la deuxième étape du processus, une personne chargée de cours qui rencontre des problèmes importants et dont l'ajout d'une aide pédagogique n'apparaît pas comme pouvant les régler [clause 15.17 b) dernier alinéa].

7) LE PERFECTIONNEMENT – ARTICLE 16

Les critères d'admissibilité aux bourses de perfectionnement de longue et de courte durée ont été assouplis afin de permettre à un plus grand nombre de personnes chargées de cours en situation de simple emploi d'y avoir accès. Ainsi, une

personne chargée de cours en simple emploi qui a enseigné au moins pendant trois trimestres (auparavant six) et qui a donné un minimum de six charges de cours (auparavant 10) pourra déposer un projet de perfectionnement long. De plus, deux (2) des neuf (9) bourses (de six charges chacune) seront réservées en priorité aux personnes chargées de cours étudiantes au doctorat ayant terminé leur scolarité. Ces personnes doivent être en situation de simple emploi, être embauchées depuis deux trimestres et avoir donné un minimum de deux charges de cours.

Pour le perfectionnement court, les critères ont également été réduits à deux trimestres au lieu de trois et à quatre charges de cours au lieu de cinq antérieurement demandées aux personnes en simple emploi.

8) LE TRAITEMENT – ARTICLE 20

L'une des orientations identifiées par l'Assemblée générale visait à corriger le traitement accordé aux personnes chargées de cours situées aux premiers échelons, celui-ci étant jugé inférieur à celui d'autres universités. L'UQAM, pour sa part, était préoccupée par le pourcentage (taux par rapport au plafond) que représentaient les salaires des premiers échelons en les comparant aux derniers échelons. Les parties ont examiné divers scénarios visant à restructurer notre échelle. Comme nous l'avions déjà présenté en assemblée, le simple fait d'éliminer les quatre premiers échelons et de reclasser tout le monde représentait une augmentation de la masse salariale de deux (2) millions de dollars pour une seule année.

Suite à plusieurs rencontres où divers scénarios ont été explorés, nous avons convenu d'une nouvelle échelle qui ramène le nombre d'échelons de 22 à 20.

Le pourcentage d'augmentation accordé au 1^{er} janvier 2012 varie selon l'échelon. Les pourcentages sont différenciés car ils visent l'objectif de réduction des écarts entre les premiers et les derniers échelons. Au 1^{er} janvier 2012, les premiers échelons bénéficient donc d'une augmentation de 3,53 %, les échelons 5 à 7 en moyenne de 2,51 % et les échelons 7 à 20 reçoivent 0,5 %. Ainsi, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale des personnes chargées de cours de l'UQAM est de 2 % au premier janvier 2012. Le 1^{er} avril 2012, tous les échelons recevront une augmentation de 1 % représentant la politique salariale gouvernementale (PSG). Pour les années 2013 et 2014, il y a également une augmentation de 2 % en moyenne chaque 1^{er} janvier, les pourcentages étant différenciés selon les échelons. La PSG s'appliquera les 1^{er} avril 2013 (1,75 %) et 2014 (2%) et ce, pour tous les échelons. Au 1^{er} avril 2014, le premier échelon (anciennement l'échelon 0) aura donc obtenu 13,57 % d'augmentation par rapport à son salaire du 31 décembre 2011, alors que le dernier échelon (l'échelon 20, anciennement 21) aura été bonifié de 8,62 %. Le traitement de départ (baccalauréat ou moins sans expérience d'enseignement à l'UQAM) sera alors de 7 876,83 \$ pour une charge de cours de 45 heures et celui du dernier échelon (20) de 10 180,60 \$. L'augmentation moyenne pour les trois années de la convention collective est de 11,23 %.

De plus, la personne chargée de cours qui a déjà enseigné à l'UQAM à titre de personne chargée de cours, mais dont le nom a été retiré de la liste de pointage par l'application de la clause 8.08 depuis moins de dix (10) ans, pourra demander au Service du personnel enseignant de lui reconnaître sa classification salariale acquise antérieurement à l'UQAM. La personne chargée de cours dont le nom a été retiré de la liste de pointage pour les mêmes motifs, mais depuis plus de dix (10) ans, devra déposer une demande justifiée et étayée. Cette reconnaissance de la classification salariale sera effective à compter de la date de la demande (clause 20.09).

9) LA BONIFICATION DE NOTRE RÉGIME D'ASSURANCES

Assurance de courte durée

Notre protection en cas d'invalidité de courte durée s'est grandement améliorée, elle se prolonge désormais à six (6) trimestres au lieu de trois (3). De plus, les prestations sont payables pour les six (6) trimestres suivant la session où survient l'invalidité. Cette modification a son importance, car auparavant lorsqu'une personne se déclarait malade, par exemple, à la fin du trimestre, ce trimestre était comptabilisé dans le calcul des trimestres assurables et donc elle ne se voyait assurée que pour deux (2) trimestres et quelques semaines au lieu de trois (3) trimestres complets. À partir de maintenant, elle peut donc se prévaloir de prestations pouvant être versées sur six (6) trimestres complets. De plus au trimestre d'été, comme par le passé, si la personne chargée de cours n'a pas la possibilité d'obtenir une charge de cours, il y a interruption de versement des prestations sans réduire la période de couverture. Depuis 2008, nous payons entièrement les primes de l'assurance salaire de façon à ce que nos prestations ne soient pas imposables advenant une invalidité et l'UQAM payait 78 % de notre assurance médicament. Nos primes pour l'année 2012 vont augmenter compte tenu de l'augmentation des réclamations de l'année 2011 et du fait que nous doublons notre période de couverture. En conséquence, l'UQAM paiera en 2012 la totalité de notre assurance médicaments. L'objectif visé est que le total des coûts des deux assurances (salaire et médicaments) soit assumé moitié-moitié (50 / 50) par les parties. De plus, il y aura la formation d'un comité paritaire qui aura le mandat d'évaluer les scénarios d'un régime d'assurance invalidité de courte et de longue durée.

Assurance de longue durée

Un projet d'assurance-invalidité de longue durée est également sur la table. Il est question d'étudier, entre autres, la possibilité de recevoir des prestations jusqu'à l'âge de 65 ans en cas d'invalidité prolongée. Un comité de travail paritaire sera formé au plus tard dans les 45 jours qui suivent le début du trimestre d'hiver 2012 pour évaluer sa mise en application. Ce comité examinera notamment la question de l'admissibilité, du délai de carence, de l'administration du régime et des coûts. Le comité doit remettre un rapport aux parties dans les six mois de sa constitution et les parties s'engagent à en disposer dans les meilleurs délais. Suite au rapport, les enjeux de cette assurance longue durée seront

UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

discutés lors d'une assemblée générale.

10) LE RÉGIME DE RETRAITE

Pour la première fois, le Régime de retraite des chargés de cours est incorporé à notre convention collective ; la clause suivante est maintenant ajoutée ;

27.02 En conformité avec le Règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, l'Université fait bénéficier d'un régime de retraite les personnes chargées de cours qui le désirent et qui y sont admissibles. Toute modification au régime actuel est adoptée conformément aux règles de modification du régime prévues au Règlement.

Concernant la diminution du seuil d'admissibilité au régime de retraite, l'UQAM nous a proposé la lettre d'entente suivante :

En réponse à la demande du Syndicat de réviser à la baisse les critères d'admissibilité du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, l'Université s'engage à participer activement à l'évaluation de scénarios en ce sens en collaboration avec les autres établissements du réseau de l'UQ, à la lumière des coûts et des impacts finaux du ou des scénarios qui pourraient être retenu(s).

11) LA FORMATION À DISTANCE

L'Université s'est dotée d'un plan d'action pour la formation à distance qu'elle définit sous le terme de « environnements numériques d'apprentissage » (ENA). Un groupe de travail composé notamment de représentantes, représentants des chargés de cours aura pour mandat :

- d'examiner les différents types d'ENA proposés,
- d'en déterminer les besoins en soutien à l'enseignement,
- d'analyser les impacts de l'ENA sur les tâches des enseignants,
- de proposer les modèles les plus appropriés, notamment sur la base des projets pilotes.

Des projets pilotes seront lancés au courant de cette année et une évaluation de ceux-ci sera faite par la suite. À la lumière des conclusions tirées de l'expérience et des recommandations du groupe de travail, il est convenu de procéder, au terme de l'année universitaire 2011-2012, au bilan de l'opération et de discuter des solutions et des modifications à apporter, le cas échéant, à la convention collective. Dans l'intervalle, les modalités concernant notamment la rémunération des personnes chargées de cours qui participent à l'un ou l'autre des projets pilotes seront convenues par les parties.

Ce sont là les principaux points sur lesquels nous désirions attirer votre attention. Nous vous invitons à lire

attentivement votre convention collective dès qu'elle sera disponible afin de compléter votre compréhension des améliorations obtenues.

Bonne lecture.

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective

Marie-Claude Audet
Robert Drouin
Jean François Tremblay

Agente et agents de relations de travail
SCCUQ



LE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Photo de groupe après l'adoption de l'entente de principe le 20 décembre. Sur la photo de gauche à droite :

Devant : Karine Lamoureux, Raphaël Crevier, Robert Drouin, Marie-Pierre Boucher

Derrière : Marie-Claude Audet, Jean-François Tremblay et Jocelyn Chamard

Membres absents sur la photo :
Suzanne Martin et Jean Piché

CONVENTION COLLECTIVE

POUR MIEUX COMPRENDRE LA PROBLÉMATIQUE DES SUPERVISIONS DE STAGES

Nous vous présentons un bref rappel historique du dossier des stages depuis 2008. Par la suite, nous vous présenterons les résultats du comité interfacultaire sur les stages (CIS) qui ont mené à l'adoption des gabarits en juin 2011 par la Commission des études (CÉ). Nous ferons état des résultats de la négociation.

Bref rappel historique

7 février 2008 : Recommandations du Groupe de travail sur le modèle des enveloppes de charges (GTMEC) concernant la charge d'enseignement relative aux stages.

«Les travaux du GTMEC révèlent que la tâche effectuée par les superviseurs dans le cadre des cours dédiés aux stages n'est pas nécessairement en correspondance avec le nombre de crédits alloués aux cours.»

En conséquence, le GTMEC recommande que soit révisée l'allocation de charges calculées sur la valeur des crédits accordés aux cours stages compte tenu des tâches de supervision effectuées.»

22 avril 2008 : Augmentation immédiate à 25 du nombre maximum d'étudiants dans les stages (20 étudiants pour les stages intensifs en enseignement)

Révision de l'allocation de charges calculées sur la valeur des crédits et formation d'un comité interfacultaire pour disposer de cette question.

3 juillet 2008 : Note émise par les vice-recteurs MM. Robert Proulx et Pierre-Paul Lavoie pour la mise en application de la hausse du maximum d'étudiants dans les stages avec mise en application au trimestre d'automne 2008.

Octobre 2008 : Premier rapport du Comité interfacultaire sur les stages (CIS) portant sur les stages en enseignement et les stages de la Faculté de communication

Décembre 2008 : Deuxième rapport du CIS portant principalement sur les stages professionnels.

Hiver 2009 : Grève des professeurs qui a eu pour effet de suspendre les travaux sur les stages.

Mai 2011 : Adoption des gabarits par la Commission des études.

Résultats du Comité interfacultaire sur les stages

Le comité interfacultaire sur les stages (CIS) formé par le GTMEC avait pour mandat de **revoir la tâche de supervision en fonction des exigences d'encadrement plutôt qu'en fonction du nombre de crédits.**

Ce comité était composé de deux membres du GTMEC, de deux représentants des personnes chargées de cours, du directeur du Service du personnel enseignant et de la directrice adjointe du Bureau des ressources académiques. Ces personnes avaient donc à examiner la tâche du superviseur – qu'il soit chargé de cours, professeur régulier ou professeur invité – et de proposer un mode de reconnaissance plus juste et équitable. Leur rapport devait être présenté pour être mis en application à l'hiver 2009. Dans ce rapport, les membres de ce comité interfacultaire mentionnaient, entre autres, que :

« les activités de stages présentent de grandes variations dans le nombre de charges allouées aux stages dépassant 3 crédits. Si la plupart suivent un rapport stable (3 cr. = 1 charge, 6 cr. = 2 charges, 9 cr. = 3 charges, etc.), des exceptions notables sont néanmoins présentes (par exemple des stages de 9 crédits comptabilisés pour une seule charge d'enseignement) ».

Les membres de ce comité dénonçaient le fait qu'il y avait des iniquités dans la reconnaissance du travail des superviseurs suivant les programmes et les départements :

« De la première compilation de ces données, se dégagent également les indices attestant la présence de certaines iniquités dans la reconnaissance du travail effectivement réalisé dans l'encadrement des activités de stages. Il ressort clairement que le rapport charges d'enseignement / charge de travail, malgré les imprécisions des données recueillies, n'est pas homogène et affiche des variations étonnantes. »

Suite à ce constat, le comité a décidé :

- de revoir le rôle du superviseur de stage;
- de se doter d'un étalon de mesure;
- de configurer des gabarits pour des stages présentant des particularités communes;
- d'orienter prioritairement ses travaux sur les stages des secteurs ayant le plus grand impact sur la moyenne institutionnelle, c'est-à-dire les stages en enseignement répartis dans plusieurs facultés (ceux des Facultés des arts, des sciences, des sciences humaines et des sciences de l'éducation et ceux de la Faculté de communication).

Le comité a donc revu le rôle du superviseur selon une description qualitative de la tâche attendue et a proposé des indicateurs quantitatifs pour l'encadrement de ces activités. Suite à l'examen des pratiques en usage dans des universités québécoises, le comité a retenu la norme de **135 heures de travail pour une charge d'enseignement**, ce qui semble raisonnable lorsqu'on ajoute aux 45 heures d'enseignement d'un cours théorique, les heures de préparation, d'encadrement, de disponibilité, de correction et de révision de note. Ainsi, toutes les activités de stages ont alors été évaluées en fonction du temps de travail requis sans tenir compte des crédits attribués aux étudiants. Des « gabarits » sous forme de tableaux ont été constitués à titre d'indicateur global du temps estimé pour chacune des différentes composantes de l'encadrement d'un stage (rencontre de concertation, supervision sur le lieu du stage, suivi individuel ou collectif, temps de correction, etc.); ces composantes varient évidemment selon les exigences de chaque programme.

État des résultats de la négociation

Lors de nos échanges visant à amorcer les négociations en vue du renouvellement de notre convention collective, l'Université nous a mentionné que la problématique des stages était à nouveau pour elle une priorité et qu'elle voulait trouver une solution durant la ronde de négociations. En attendant, le *statu quo* a été maintenu jusqu'au trimestre d'hiver 2012.

Dans une ultime tentative, nous avons tenté de bonifier les heures inscrites aux gabarits de façon à en minimiser l'impact particulièrement pour les superviseurs de stages en enseignement de 6, 8 et 9 crédits. Les gabarits ayant été adoptés au mois de juin 2011 par la Commission des études à l'unanimité, nos vis-à-vis patronaux nous ont alors indiqué que, selon eux, les gabarits étaient définitifs et immuables. Néanmoins, à force de discussion et de recherche de solutions acceptables, nous avons réussi à ce que l'Université reconnaisse le temps des déplacements d'un lieu de stage à un autre en accordant des heures supplémentaires à titre d'indemnité compensatrice. De plus, le nombre de points par charge de cours a été revu en hausse pour tenir compte de cette indemnité. Les tableaux des gabarits de même que celui des indemnités compensatrices seront disponibles sur le site du SCCUQ bientôt.

VOICI LES NOMS DES RÉCIPIENDAIRES DES BOURSES DU FONDS DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQAM

Automne 2011

Faculté de communication

Isabelle Chicoine

École des sciences de la gestion

Ludovic Gauthier-Boileau

Hiver 2012

Faculté des sciences

Elvire Chiarucci

Faculté des sciences humaines

Sylvie Roy

Montréal 20 Décembre 2012

Cher M. Proulx
Vice-recteur à la Vie académique
Université du Québec à Montréal

Nous avons pris connaissance des résolutions de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQAM. Si nous déplorons une grande partie des attendues des 2 résolutions, nous sommes heureux de voir que l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) relèvera directement du vice-rectorat, et non de la faculté des sciences, considérant le caractère multidisciplinaire des formations et de la provenance variée des chargés de cours de l'unité d'enseignement.

Bien que des états généraux ne nous semblaient pas l'avenue à privilégier, puisqu'en 2007 la même Commission des études avait demandé des États généraux dont le rapport ne fut jamais déposé, les chargées et chargés de cours de l'ISE (notre unité de rattachement) désirent être impliqués directement dans les États généraux qui s'en viennent. Afin, entre autres, que la solution de la création d'un département multidisciplinaire en sciences de l'environnement, soit une avenue tout simplement écartée par le corps professoral qui siègera au comité.

L'avenir des ISE et des sciences de l'environnement à l'UQAM concerne de près les chargées et chargés de cours de l'ISE qui depuis plusieurs années sont dans une incertitude structurelle. En tant que chargées et chargés de cours de l'ISE, notre unité de rattachement, nous sommes directement concernés par le maintien des programmes multi-, interdisciplinaires. Sans compter que plusieurs chargées et chargés de cours de l'ISE ont des doctorats et sont (ou furent) professeurs associés.

Depuis plusieurs années nous militons pour la création d'un département (multidisciplinaire) en sciences de l'environnement. Que notre unité de rattachement puisse engager et maintenir une offre de cours aux chargés (es) de cours nous semble élémentaire. Durant les 5 dernières années, nous avons participé activement au développement d'un programme de majeure en sciences de l'environnement (initialement, une collaboration TÉLUQ-UQAM). Ce programme innovateur qui alliait les sciences humaines et les sciences naturelles a été porté par l'Institut des sciences de l'environnement, et plusieurs chargés de cours de l'ISE ont été des acteurs de premier plan dans les discussions.

Encore une fois les chargés (es) de cours en sciences de l'environnement font les frais d'une bataille de clocher qui ne profite à personne. De nombreux autres projets de formation et de recherche qui pourraient profiter aux chargés (es) de cours de l'ISE (mais d'autres unités puisque nous avons des CC qui sont aussi dans d'autres départements) sont bloqués.

Il nous apparaît que la création d'un département en sciences de l'environnement est la voie que l'UQAM doit prendre afin de préserver ses acquis en formation, recherche et intervention dans le domaine. Ceci ne met aucunement en danger les autres programmes, mais créera une synergie qui sera profitable à tous.

Nous croyons aussi que la multidisciplinarité des programmes doit être entièrement maintenue, afin d'éviter la création de programmes « pizza ». Rappelons que la création de l'Institut et le rattachement des programmes à une entité a été une demande des étudiantes et étudiants. Sinon, il n'existe aucun lieu d'appartenance, et la synergie intellectuelle et personnelle entre les étudiants et les enseignants est primordiale pour une formation universitaire de qualité.

Est-ce que l'UQAM prendra uniquement une décision pour sauver des départements qui se sont eux-mêmes mis en situation de vulnérabilité, et ce, sur le dos de chargés (es) de cours qui se dévouent corps et âme depuis plusieurs années pour faire rayonner les sciences de l'environnement à l'UQAM. Ceux-ci en plus d'offrir une formation de qualité et différentes de ce que l'on trouve ailleurs, sont aussi des acteurs en recherche (développement) et pour l'encadrement (profil professionnel et recherche).

En conséquence, nous demandons à ce que les chargées et chargés de cours de l'Institut des sciences soit représentés, comme le seront les professeurs, au comité qui supervisera les États Généraux.

En restant à votre disposition plus de plus amples renseignements,

Éric Duchemin
Représentant des chargées et chargés de cours au Conseil d'administration de l'ISE

Nicolas Milot
Représentant des chargées et chargés de cours au Conseil académique de l'ISE

DROITS DE SCOLARITÉ : QUELQUES ARGUMENTS

Depuis le dernier budget, la mobilisation étudiante visant à contrer la hausse des frais de scolarité augmente de semaine en semaine et, après une brève accalmie liée à la période des fêtes, devrait atteindre son paroxysme vers le milieu de l'hiver 2012. Il serait trop ambitieux de prétendre trancher le débat « pour ou contre la hausse » dans ces quelques lignes. Permettez-nous donc de rappeler certains des arguments des « parties » en présence. Les « pour » seront représentés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et les « contre », par la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Une prémisse importante de ce débat est centrée sur une question de valeur : est-ce que l'éducation supérieure est un droit ou un produit/service qu'on achète? Sur cet aspect, les positions sont bien tranchées. Pour la FNEEQ, « l'éducation supérieure est un droit fondamental » tandis que pour la CCMM, « l'université est un investissement à ce point rentable » pour l'étudiant qu'il justifie cet apport financier personnel supplémentaire, mais à condition de « s'assurer que les étudiants en auront pour leur argent » en exigeant des universités qu'elles soient plus performantes sur la base d'indicateurs de performance. « Il n'est pas question de donner un chèque en blanc aux universités », affirme la CCMM. La confiance règne à l'égard des universités!

Un argument porte sur l'impact de la hausse sur les effectifs étudiants. La CCMM affirme qu'il « n'y a aucun lien entre le taux de fréquentation universitaire et les droits de scolarité ». Elle en veut pour preuve que le taux de fréquentation universitaire au Québec est inférieur à celui du reste du Canada malgré des droits de scolarité nettement moins élevés. La FNEEQ rétorque que l'enseignement supérieur au Québec comporte également l'ordre d'enseignement collégial et qu'en incluant les diplômés du secteur technique, le Québec obtient « un taux d'obtention des diplômes supérieur de 9 % au reste du Canada ». Par ailleurs, la FNEEQ rappelle que la hausse des droits de scolarité dans les années 90 a entraîné, pendant sept ans, une baisse des effectifs étudiants, particulièrement chez les étudiants de « première génération » et chez les étudiants à temps partiel. Nous l'avons bien vu et ressentie durant les années 90 alors que nous avons perdu, à l'UQAM, près de 30 % de nos charges de cours sur quelques années. Ce ne sont pas les professeurs et professeurs qui perdent

leur travail, c'est nous. À cet effet, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études recommande au ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport de revoir les critères d'admission à l'Aide financière aux études afin de permettre l'accès au Programme de prêts pour les études à temps partiel, ce qui permettrait d'atténuer l'impact de cette hausse chez ces personnes. La CCMM pense-t-elle à ces problèmes lorsqu'elle réclame un « programme bonifié, ciblé et intelligent (!) de prêts et bourses »?

Un autre argument renvoie les parties dans la division classique « gauche-droite ». La FNEEQ affirme que les revenus du gouvernement « pourraient être augmentés de

UQAM UNIE CONTRE LA HAUSSE

ADEESE	Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
AESG	Association étudiante de l'École des Sciences de la gestion
AESS	Association étudiante du secteur des sciences
AFEA	Association facultaire des étudiants et étudiantes en arts
AFELC	Association facultaire des étudiants en langues et communications
AFESH	Association facultaire étudiante des sciences humaines
AFESPED	Association facultaire étudiante de science politique et de droit
SCCUQ	Syndicat des chargés et chargés de cours de l'UQAM
SÉTUE	Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM
SEUQAM	Syndicat des employées et employés de l'UQAM
SPUQ	Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM

ADEESE **AESG** **AESS** **AFEA** **AFELC** **AFESH** **AFESPED** **SCCUQ** **SÉTUE** **SEUQAM** **SPUQ**

manière substantielle » par une « fiscalité plus progressive », « en combattant efficacement les évasions fiscales (...) en mettant fin à la corruption dans le milieu de la construction, en imposant des redevances plus élevées sur les ressources naturelles et en taxant le capital ainsi que les transactions financières ». Pour la CCMM, « le sous-financement des universités est devenu, au fil des ans, un problème chronique mais le gouvernement ne peut pallier cette situation puisque sa contribution est déjà plus élevée en pourcentage des revenus des universités que dans le reste du Canada et qu'un environnement fiscal concurrentiel est essentiel pour la compétitivité d'une économie (et que) notre fardeau fiscal est déjà parmi les plus élevés » en Amérique du Nord. La FNEEQ rétorque que le financement public a augmenté de 142 % entre 1997 et 2009 pendant que les effectifs étudiants n'ont augmenté que de 19,5 %... « Il faudrait donc parler d'un « mal financement » et faire un grand ménage dans l'administration des universités avant de mettre en jeu l'avenir des jeunes qui souhaitent étudier. Il faudrait, par exemple, limiter considérablement la coûteuse concurrence entre les universités, empêcher les projets immobiliers pharaoniques et mal conçus et réduire la rémunération excessive de certains cadres ».

D'autres arguments peuvent être évoqués, mais en voici un qui n'a pas été abordé directement (même s'il est amené indirectement par la FNEEQ en traitant de l'endettement étudiant). Cet argument ne plaira pas à certaines personnes, donc amenons-le sous forme de question : existe-t-il un transfert générationnel des dépenses de l'État? La Régie des rentes du Québec augmente les cotisations pour le financement du régime public au-delà de 10 %, parce que les rendements ne sont plus ce qu'ils étaient, parce que la proportion des cotisants diminue au profit des prestataires, parce que les prestataires vivent 10 années de plus maintenant qu'en 1966, mais, également, parce qu'au moment de l'implantation du régime dans les années soixante, le taux de cotisation est demeuré pendant très longtemps à des niveaux inférieurs aux besoins du régime. Si les frais de scolarité au Québec augmentaient au niveau de la moyenne canadienne, comme le souhaite la CCMM, ils seraient plus élevés que les frais payés par les générations étudiantes précédentes. Le gouvernement libéral n'est pas allé jusque-là, pour l'instant.

Langis Madgin
Vice-président aux relations intersyndicales

RÉSOLUTION DU CONSEIL SYNDICAL DU SCCUQ SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ

- 13 NOVEMBRE 2007 -

ATTENDU que l'accès aux études supérieures profite à toute la société;

ATTENDU que la société doit contribuer au financement de ces études;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'éliminer le plus possible les barrières à l'accès aux études supérieures;

ATTENDU que le coût des études supérieures ne cesse d'augmenter;

ATTENDU que l'État subventionne déjà une partie des études supérieures;

ATTENDU que l'État devrait augmenter son financement du réseau universitaire;

IL EST PROPOSÉ :

- que l'État finance adéquatement l'enseignement supérieur afin de répondre à la mission de formation, de recherche, de création et au principe d'accessibilité pour le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens;
- que les droits de scolarité doivent être les moins élevés possible et les frais afférents balisés afin de réaliser cette mission et qu'en ce sens nous nous opposons aux politiques et orientations actuelles du gouvernement;
- que l'État doit viser à éliminer les droits de scolarité comme source de financement de l'enseignement supérieur.

COMPLÉMENT D'INFORMATION : DOCUMENT DE L'IRIS - INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

FAUT-IL VRAIMENT AUGMENTER LES FRAIS DE SCOLARITÉ?

par Eric Martin et Simon Tremblay-Pepin

Selon ce qu'on entend tous les jours, les universités du Québec seraient cruellement sous-financées, ce qui les empêcherait d'offrir une éducation de qualité et de participer activement à l'économie québécoise. Pas d'autre choix, dit-on, que de hausser les frais de scolarité. De toute façon, un-e universitaire gagnera un plus haut salaire à la fin de ses études : en s'endettant, il ou elle fait donc un investissement rentable dans son capital humain. Voilà ce que l'on entend. Qu'en est-il vraiment ?

Télécharger en format PDF dans le site suivant :

<http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2011/05/Brochure-Frais-de-scolarit%C3%A9.pdf>

RELATIONS INTERSYNDICALES

DOSSIERS PRÉSENTÉS AU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNEEQ

Les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre derniers se tenait le conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) à Québec. J'ai assisté à cette instance pour la deuxième fois, et de nouveau, la portée des sujets abordés et la qualité des discussions m'ont fait grandement apprécier de participer à cet événement.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, des dossiers internes à la FNEEQ comme le budget et les frais de déplacement. D'autres sujets portaient sur des préoccupations confédératives comme le Programme d'accès pour une représentation équitable des femmes (PAREF) élaboré par le comité femmes de la CSN ou sur l'importante question de la concordance entre certains programmes techniques au collégial et des programmes dans les mêmes domaines de formation aux ordres d'enseignement secondaire et universitaire. Ont également été abordés des sujets d'actualité sociale et politique comme le financement des universités, le printemps arabe, les syndicats dans les pays en développement. Des présentations ont été faites au sujet d'événements auxquels ont assisté des représentants de la FNEEQ : le forum québécois sur l'énergie tenu à Shawinigan en novembre 2011 et le 6^e congrès mondial de l'Internationale de l'éducation, en juillet dernier.

LE CONGRÈS MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

L'Internationale de l'éducation (IE) est une organisation syndicale mondiale qui regroupe plus de 30 millions d'enseignants et d'employés du secteur de l'éducation, provenant de 400 organisations de plus 175 pays. Les congrès de l'IE ont lieu tous les quatre ans, sur chacun des continents à tour de rôle. Le 6^e congrès s'est déroulé au Cap en Afrique du Sud. Cette instance détermine les politiques, les principes d'actions et les programmes de l'IE. Des délégués de toutes les organisations membres y participent.

Trois membres du comité exécutif de la FNEEQ étaient présents au 6^e congrès et en ont fait un compte rendu. Ils ont présenté aux délégués le *Document politique sur l'éducation* adopté par le congrès de l'Internationale de l'éducation et ayant pour titre : « Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir ».

Les orientations incluses dans ce document de 13 pages ont en fait été élaborées au fil des travaux de l'IE depuis sa fondation il y a dix-huit ans. Elles sont regroupées en huit sections :

- I – Promouvoir l'éducation en tant que droit humain et public
- II – Améliorer la qualité de l'éducation
- III – Promouvoir l'égalité par le biais de l'éducation inclusive
- IV – Promouvoir l'enseignement en tant que profession
- V – Renforcer les syndicats de l'éducation, en tant que partenaires essentiels au sein de la société civile
- VI – Promouvoir la solidarité au sein de l'éducation au niveau international
- VII – L'utilisation de la technologie pour une éducation de qualité
- VIII – Promouvoir l'éducation à la vie et pour la vie

Le fil directeur du document est l'affirmation de la valeur de l'éducation comme moyen de développement des personnes et des sociétés, et par conséquent le refus de la recherche du profit et de l'intrusion des intérêts commerciaux dans la gouvernance des institutions d'éducation. Des notions essentielles y sont brièvement développées, notamment : l'autonomie institutionnelle et académique, la qualité de l'enseignement et de la formation des enseignants, la recherche, l'évaluation, les qualifications de la direction, le financement et la gratuité, l'accessibilité, la non discrimination, la valorisation de la fonction d'enseignant, le rôle important des syndicats.

L'IE promeut un accès à l'enseignement supérieur qui ne soit pas limité par les moyens financiers ou l'origine sociale des étudiants, un principe que défendent les groupes étudiants et que soutient le SCCUQ.

« Il est remarquable que des enseignantes et enseignants de tous les continents, provenant de sociétés et de cultures fort différentes, parviennent à un document commun présentant une vision relativement partagée. »

L'article 31 de la politique de l'IE affirme la nécessité de porter une attention particulière au statut des jeunes enseignants et autres employés de l'éducation, plus précaires. Or, dans la consultation faite par le Comité de préparation de la convention collective du SCCUQ en mars 2011, nous avons effectivement perçu une volonté d'améliorer les conditions de travail des personnes chargées de cours en début de carrière. Un premier pas a été fait en ce sens en

apportant des correctifs à la distribution salariale avec une augmentation supérieure aux bas échelons par rapport aux échelons les plus élevés. L'assouplissement des critères d'admissibilité aux programmes de perfectionnement long et court est une autre mesure visant à favoriser les perspectives de développement de carrière des jeunes et des nouvelles et nouveaux chargés de cours. J'espère et je crois que le SCCUQ continuera dans cette voie pour les prochaines années, car il y a encore beaucoup à faire pour soutenir les jeunes en début de carrière.

Il est remarquable que des enseignantes et enseignants de tous les continents, provenant de sociétés et de cultures fort différentes, parviennent à un document commun présentant une vision relativement partagée.

Le texte complet du *Document politique sur l'éducation* de l'Internationale de l'éducation est disponible en version PDF sur le site de l'IE : <http://www.ei-ie.org/>, section « Au sujet de l'IE » (en haut), puis cliquez à gauche sur « Congrès mondial 2011 ».

LA REPRÉSENTATION À LA FNEEQ

Participer à un congrès de la FNEEQ, c'est toucher aux grands enjeux de l'éducation au début du XXI^e siècle, aux côtés de militants syndicaux de tout le Québec. Le dernier

conseil a été l'occasion de rendre un hommage à une militante syndicale de très longue date, madame Annette Gélinas, professeure retraitée du Collège Ahuntsic qui a joué un rôle majeur au sein de la FNEEQ. Elle a fait un discours vibrant qui a même fait monter les larmes de certaines personnes. J'étais moi-même très émue.

J'aimerais souligner que le SCCUQ peut être représenté par huit personnes déléguées officielles au Conseil fédéral de la FNEEQ. Bien que les officières et officiers du Syndicat aient la priorité, les délégués syndicaux ont également été invités à y participer lors du dernier Conseil syndical du SCCUQ. D'ailleurs, malgré les invitations lancées, la délégation officielle du SCCUQ n'était pas complète au Conseil fédéral de novembre-décembre 2011. J'invite fortement les délégués à répondre à l'appel en participant aux prochaines instances de la FNEEQ. C'est une occasion exceptionnelle de se lier aux enjeux qui secouent le monde de l'éducation, mais aussi des enjeux sociaux et politiques plus larges.

Karine Lamoureux
Déléguée officielle du SCCUQ
Conseil fédéral de la FNEEQ, novembre-décembre 2011

LA RECONNAISSANCE PASSE D'ABORD PAR LE FAIRE-VALOIR CAMPAGNE DE VISIBILITÉ DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ DE LA FNEEQ-CSN

« Le site Internet www.chargesdecours.com et la page Facebook *Les chargés de cours dans nos universités québécoises* mettent en lumière la diversité de ces professionnels de l'enseignement, qui expriment chacun à leur façon leur vision de l'enseignement universitaire. Des femmes et des hommes passionnés, qualifiés et impliqués, soucieux de l'impact de leur enseignement sur la société de demain, voilà ceux que la FNEEQ veut faire connaître. »



« Des femmes et des hommes passionnés, qualifiés, impliqués, voilà ceux que nous, du *Regroupement université* de la FNEEQ-CSN, voulons faire connaître par cette campagne de visibilité. Celle-ci, lancée le 22 novembre pour souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours, permet de mettre en lumière les expertises et les diverses expériences de ces professionnels de l'enseignement. »

En capsule vidéo, Henri Lelion, chargé de cours au Département d'organisation et ressources humaines de l'UQAM.

TRÉSORERIE

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UQ RÉTROSPECTIVE 2011 ET PERSPECTIVE 2012

Nous conservons un mauvais souvenir de 2008, année où nous avons vécu une des pires crises financières de l'histoire (pire que celle du Krach de 1929, aux dires de certains). Notre Régime de retraite perdait alors 18 % de sa valeur. Fort heureusement, en 2009 et 2010, avec un redressement de 16,1 % et 7,5 % respectivement, nous avons cru au retour de rendements décents! Mais voilà qu'en 2011, les rendements sont décevants; le régime enregistre une perte de valeur de 2,6 %.

Cette piètre performance s'explique par le climat de forte incertitude qui a régné en 2011, minant la confiance des marchés financiers; l'économie mondiale a été ébranlée par plusieurs événements qui ont fait la une de l'actualité, qu'il s'agisse de facteurs économiques, sociaux ou politiques. Par ce fait, nos rendements ont été réduits, mais nous gardons espoir d'un redressement de la situation pour l'année 2012!

Pour permettre de mieux comprendre la situation, voici une courte liste des événements économiques marquants de l'année 2011.

Rétrospective 2011

La crainte d'une récession mondiale contribue largement à alimenter le climat d'incertitude économique et vient hanter les anticipations des marchés financiers. Le spectre de 2008 et les conséquences sur l'économie ne sont pas derrière nous, il est encore présent et se fait sentir. D'abord, depuis l'été, nos voisins du sud sont aux prises avec la crise d'endettement. En effet, l'agence Standard &

Poor's décote les titres du Trésor américain qui passe de AAA à AA+. La crise économique de la Grèce et le rejet de la population des mesures d'austérité imposées par le gouvernement conduit à une instabilité sociale largement critiquée. L'Irlande et le Portugal font à leur tour appel au Fonds monétaire international (FMI) ce qui renforce la méfiance des marchés. Avec leur endettement, l'Italie et l'Espagne vivent aussi une situation préoccupante. Le crédit disponible se resserre en Europe et freine le développement économique. Pour compléter ce sombre tableau, la Libye, important producteur de pétrole, vit une guerre civile qui alimente, à son tour, l'inquiétude.

L'extrême volatilité des marchés qu'a connu 2011 est le reflet d'un ensemble de facteurs dont quelques-uns ont été exposés ici. Dans une économie mondiale, le destin des uns est intimement lié à celui des autres, on assiste à l'effet domino.

En général, les rendements des différents portefeuilles ont été faibles. La perte de 2,6 % de notre portefeuille est principalement attribuable au troisième trimestre qui a été désastreux, avec une perte de 8,4 %. Les rendements positifs de 2,5 % au premier trimestre, 0,6 % au deuxième et 3,1 % au dernier trimestre ont permis d'amoindrir le choc.

Le tableau ci-dessous présente les rendements du fonds régulier du RRCCUQ de 1992 à 2011.

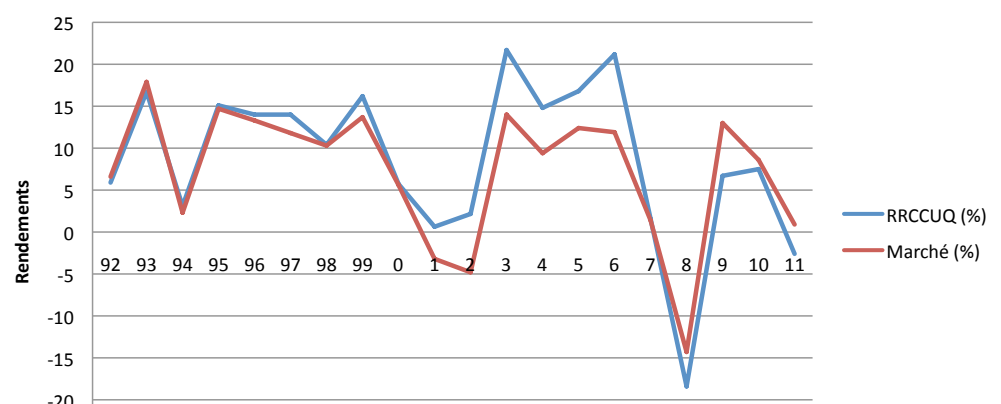
	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
RRCCUQ (%)	5,9	16,7	3,1	15,1	14	14	10,4	16,2	5,72	0,63	2,16	21,7	14,8	16,8	21,19	1,58	-18,4	6,7	7,5	-2,6
Marché (%)	6,6	17,9	2,3	14,7	13,3	11,8	10,3	13,7	5,6	-3,2	-4,8	14	9,4	12,4	11,9	1,4	-14,3	13	8,6	0,9

**MOYENNE
RRCCUQ
8,7 %**

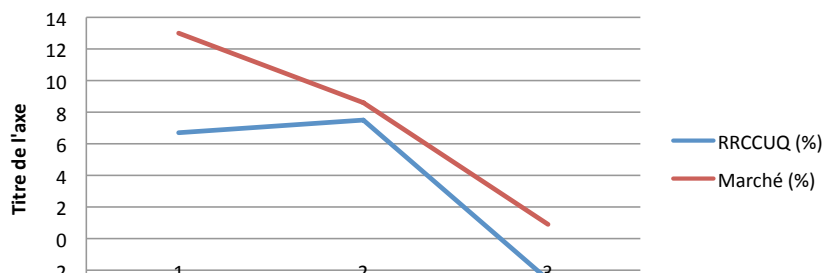
**MOYENNE
MARCHÉ
6,9 %**

Les rendements doivent être analysés dans une perspective à long terme. Selon les experts, le rendement moyen à long terme devrait se situer entre 6 et 8 %.

Rendements Fonds régulier 1992 - 2011



Rendements Fonds conservateur 2009 - 2011



	2009	2010	2011	Moyenne
RRCCUQ (%)	6,7	7,5	-2,6	5,9
Marché (%)	13	8,6	0,9	8

Depuis mai 2009, le RRCCUQ offre à ses participants qui approchent de la retraite (50 ans) la possibilité de placer leurs cotisations dans un fonds dit conservateur. Le tableau de gauche présente les performances de ces fonds depuis leur création.

**MOYENNE
RRCCUQ
5,9 %**

**MOYENNE
MARCHÉ
8 %**

Et 2012 ?

Que nous réserve 2012? Bien malin celui qui peut le prédire. La volatilité sera-t-elle au rendez-vous? Les marchés seront-ils aussi nerveux? Nous devons nous armer de patience et nous inspirer des recommandations formulées par la direction du Régime dans son communiqué de l'automne 2008 : *les commentaires des spécialistes de placement sont à l'effet de conserver les titres à court terme, dans la mesure du possible, et de viser le long terme afin d'atténuer la volatilité des périodes d'incertitude.*

Malgré les pertes en périodes négatives, il demeure nettement avantageux de contribuer au Régime de retraite des chargées et chargés de cours de l'UQ, puisque l'employeur contribue au même montant que nous dans notre fonds, doublant ainsi notre montant disponible pour la retraite.

Le fonds RRCCUQ s'élevait, en date du 31 décembre 2011,

à près de 100 millions de dollars. Pour des raisons de diversification des placements du Régime, il avait déjà été décidé qu'au moment où le fonds atteindrait 100 millions de dollars, on confierait un mandat à un deuxième gestionnaire. Le comité de retraite vient de s'associer avec une firme de consultants afin d'aider le Régime à sélectionner celui-ci. Ceci devrait permettre de réviser les choix de placements et ainsi de réduire la volatilité.

Souhaitons-nous de bons rendements pour 2012!

Pour tout renseignement sur la situation du Régime, consultez le site Web du Régime à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/rrcc/>.

Vous pouvez aussi communiquer avec le personnel permanent du Régime, lequel se fera un plaisir de vous répondre.

Marie Bouvier
Trésorerie

RAPPEL DE LA MARCHÉ À SUIVRE RECOMMANDÉE EN CAS DE LEVÉE DE COURS

À TOUTES LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS QUI ASSUMENT DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT AU TRIMESTRE D'HIVER 2012

Dans le contexte d'un appel à la grève générale illimitée par les associations étudiantes, j'aimerais vous rappeler la marche à suivre recommandée en cas d'appel à une levée de cours. En effet, des levées de cours s'annoncent ou ont déjà eu lieu dans certains cas.

Les personnes chargées de cours sous contrat doivent se présenter à leurs activités de travail, peu importe le lieu et la nature de cette activité (cours en classe, dans les pavillons centraux du campus ou hors campus, activités de supervision de stages, etc.) et être prêts à donner leurs activités d'enseignement. Vous devez donner ces activités d'enseignement en autant que les conditions normales d'enseignement sont présentes.

Si le groupe-cours veut débattre, discuter de la levée de votre cours, nous vous conseillons de laisser un temps

raisonnable pour le faire afin que les étudiantes et les étudiants prennent une décision. À cette étape, vous prenez acte de leur décision. Si un cours ne peut pas se donner, veuillez en aviser la direction de votre département.

Les modalités de reprise des cours, s'il y a lieu, se feront en conformité avec les résolutions qui seront prises par la Commission des études et dans le respect du Règlement no 5 – Règlement des études du premier cycle et du Règlement no 8 – Règlement des études de cycles supérieurs, disponible sur le site : <http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>.

D'autre part, le Syndicat ne peut ni ordonner, ni encourager, ni appuyer quelque ralentissement des activités normales de l'Université. Toutefois, ceci n'empêche pas le Syndicat de se solidariser avec le mouvement étudiant sur ses objectifs et sur les enjeux de sa lutte.

Nous suivrons tous les développements et nous vous aviserons si nécessaire.

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective

DES NOUVELLES DE NOS INSTANCES SYNDICALES

L'automne 2011 a été plus que dynamique au SCCUQ. En effet, dans le contexte effervescent de la négociation pour le renouvellement de notre convention collective, le SCCUQ a tenu deux assemblées générales (18 octobre et 20 décembre) et un Conseil syndical (21 novembre). De plus, le 27 janvier dernier, le Syndicat tenait sa première assemblée générale en 2012. Voici, en bref, les principaux points abordés et résolutions adoptées au fil de ces instances.

Assemblée générale du 18 octobre

Lors de cette assemblée, il a été souligné le départ de la vice-présidente aux relations intersyndicales, Lorraine Interlino. Les membres ont adopté une motion de remerciement pour ses nombreuses années d'implication au SCCUQ.

Du côté des postes à pourvoir, les membres ont élu les personnes suivantes :

- Richard Labonté (président d'élections)
- Thérèse Lafrance (secrétaire d'élections)
- Jean Piché (officier d'élections substitut)
- Langis MADGIN (vice-président aux relations intersyndicales).
- Robert Drouin (agent du CAART)
- Lise Gascon (Comité des programmes de formation à l'enseignement).

Le vice-président à la convention collective (Jocelyn Chamard) et le porte-parole du Syndicat à la table de négociations (Jean-François Tremblay) ont fait rapport sur les négociations en cours, notamment les ententes sur le normatif et les discussions entourant les cours-stages.

En outre, les membres ont adopté une proposition visant à créer la Bourse SCCUQ-Christiane-Malet, à la mémoire de cette militante et officière du SCCUQ, décédée en octobre 2010. Cette bourse est dédiée aux étudiantes, étudiants en éducation qui font des stages à l'étranger.

Enfin, il y a eu le dévoilement du nouveau logo du Syndicat et du nouveau site internet.

Conseil syndical du 21 novembre

Lors de ce conseil syndical, les déléguées, délégués ont tenu une minute de silence à la mémoire de Lorraine Interlino décédée le 10 novembre dernier. Le président a rappelé, outre la détermination et la chaleur énergique de Lorraine, son parcours comme officière syndicale au SCCUQ durant plus de 20 ans.

Le porte-parole du Syndicat à la table de négociation a

présenté les principaux développements entourant la négociation en vue du renouvellement de la convention collective. L'Université n'avait pas encore déposé d'offre globale à ce moment (l'entente de principe sera entérinée le 20 décembre, lors d'une assemblée générale spéciale).

Outre le rapport sur la convention, le vice-président à la convention collective a présenté la décision de la Cour supérieure relative à la demande de révision judiciaire du Syndicat dans un dossier portant sur le congédiement d'un chargé de cours en vertu de la clause sur le double-emploi.

De plus, lors de ce conseil syndical, les déléguées, délégués ont élu les personnes suivantes :

- Louis Tawfik (Comité institutionnel sur les environnements numériques d'apprentissage)
- Joanne Léveillé (Comité des usagers de l'informatique)
- Mark Bradley (Comité des usagers des bibliothèques)
- Solange Pronovost (Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique)
- Karine Lamoureux (Comité consultatif permanent de la politique linguistique).

Assemblée générale spéciale du 20 décembre

Lors de cette assemblée générale spéciale, les membres ont adopté à 70% l'entente de principe intervenue entre le SCCUQ et l'UQAM. Les membres du SCCUQ ont une nouvelle convention collective (2012-2014). Parmi les principaux gains obtenus: entente relative aux cours-stages; augmentation salariale de 2% par année (différenciée); bonification du régime d'assurance-salaire (les personnes chargées de cours en congé de maladie pourront recevoir jusqu'à six trimestres de prestations).

Plusieurs visiteurs étaient présents à cette assemblée spéciale : Claire Tremblay, coordonnatrice du Regroupement-Université; Caroline Senneville, secrétaire-trésorière de la FNEEQ; Dominique Daigneault, secrétaire générale du CCMM-CSN et Molly Alexander, conseillère syndicale du SCCUQ.

Assemblée générale du 27 janvier 2012

Lors de cette assemblée, les membres ont souligné le départ de Jean-François Tremblay, agent du CAART et porte-parole du Syndicat pendant plusieurs négociations de conventions collectives. Jean-François avait déjà signifié qu'il quitterait ses fonctions au CAART à la fin de la négociation. Le vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard, a rendu un témoignage émouvant à son collègue et ami de très longue date. Les membres ont adopté une motion de félicitations à Jean-François Tremblay pour sa contribution

NOUVELLES DES INSTANCES SYNDICALES

marquante au SCCUQ.

Les membres ont aussi été informés que notre secrétaire, Violaine Gasse, sera en congé de maternité à partir du 20 février prochain et ce, jusqu'au 14 septembre. Madame Francine David remplacera Violaine pendant cette période.

Lors de cette assemblée générale, les membres du SCCUQ ont adopté le budget 2012. De plus, il a été fait lecture d'un avis de motion : baisse du taux de cotisation syndicale. L'avis de motion sera débattu lors d'une prochaine instance (Conseil syndical du 21 février 2012).

Le vice-président à la convention collective a fait état des développements relatifs au dossier sur le congédiement d'un salarié en vertu de la clause sur le double-emploi. Un processus de permission d'en appeler auprès de la Cour d'Appel, par le plaignant, est en cours. L'audition est prévue pour le 19 mars 2012.

Lors de cette assemblée, les membres ont élu les personnes suivantes :

- Karine Lamoureux (agente du CAART)
- Lise Nantel (Comité de perfectionnement et mise à jour des connaissances)
- Thérèse Lafrance (Comité de vérification de double-emploi)
- Marcel Lecours (Comité des relations interethniques)

Hélène Belley
Secrétaire générale

PROCHAINE INSTANCE

CONSEIL SYNDICAL

**LE MARDI 21 FÉVRIER
13 H 30 À L'HÔTEL
GOUVERNEUR PLACE DUPUIS**

**1415, RUE ST-HUBERT,
MONTRÉAL. SALLE
GOUVERNEUR 1-2-3
REZ-DE-CHAUSSÉ**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL SYNDICAL

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
3. Adoption du procès-verbal du Conseil syndical du 21 novembre
4. Mot d'accueil du Comité exécutif
5. Avis de motion
 - Discussion
6. Solidarité
7. Grève étudiante
8. Convention collective
9. Retour sur l'année de négociation
10. Rapport des déléguées et délégués



JOURNÉE NATIONALE DES CHARGÉS DE COURS

Un « 5 à 7 » spécial a été organisé par Louise Samson, conseillère à la mobilisation-intégration, le 22 novembre dernier dans le cadre de la Journée nationale des chargés de cours. L'évènement a eu lieu à l'Écomusée du fier monde où se tenait l'exposition Histoire du syndicalisme enseignant.

Ce fut l'occasion de souligner le 35^e anniversaire de la décision de fonder le premier syndicat de chargées, chargés de cours au Québec (SCCUQ); des invitées, invités d'honneur sont venus célébrer l'évènement.

Le décès de Lorraine Interlino survenu le 10 novembre a apporté à la soirée une touche particulièrement émotive. Louise Samson a fait lecture d'un texte de Laval Rioux rendant hommage à cette grande militante.

LES PRÉOCCUPATIONS SYNDICALES ET SOCIALES DE LA CSN EN ÉDUCATION

Enfin, une nouvelle plateforme CSN en éducation ! La CSN se prépare à adopter la nouvelle mouture de sa plateforme en éducation mise en chantier il y a déjà deux ans. Voilà un instrument qui donnera plus de poids à nos revendications.

Les préoccupations syndicales et sociales de la CSN en éducation

La CSN, dès ses origines, a toujours été soucieuse de la formation des travailleuses et travailleurs. Cette préoccupation passe par l'école et l'éducation des citoyens. La CSN a été une force de changement et de promotion de l'éducation publique, en particulier lors de la Révolution tranquille qui a été marquée par la création des réseaux publics d'éducation accessibles à tous. De congrès en congrès, la centrale et ses fédérations affiliées adoptent des résolutions sur l'éducation, sur la formation et la défense de nos institutions d'éducation. Elles revendiquent la gratuité et l'accessibilité pour tous, le maintien et l'amélioration de notre système d'éducation qui se trouve souvent menacé dans son intégrité. La dernière menace en lice est l'abolition des commissions scolaires, ce qui suit de près le projet d'augmenter les frais de scolarité à l'université. La mondialisation et une privatisation sournoise risquent aussi de transformer notre système d'éducation et de l'éloigner des valeurs qui sont les nôtres; ces menaces sont particulièrement visibles au niveau de l'enseignement supérieur, considérant l'accent mis sur l'économie du savoir. Nous devons être de plus en plus vigilants.

La CSN s'avère attractive pour les travailleuses et travailleurs de l'éducation. Elle les regroupe dans trois fédérations importantes : la FNEEQ qui rassemble exclusivement des syndicats d'enseignantes et d'enseignants; la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) qui réunit des syndicats d'employés de soutien des réseaux publics d'éducation; la Fédération des professionnelles (FP) qui regroupe des syndicats de professeurs et de chercheurs. Depuis dix ans, ces fédérations syndiquent ou accueillent de nouveaux syndicats, lors de la préparation des négociations du secteur public, et d'autres provenant de l'enseignement privé. Le pouvoir de négociation de la centrale et des fédérations exerce un nouvel attrait pour ces syndicats et pour d'autres travailleurs non syndiqués. Une nouvelle plateforme devient ainsi un outil important pour appuyer nos revendications et mieux soutenir l'action sociale de la CSN.

Le projet de plateforme renouvelée

Plusieurs changements dans le domaine de l'éducation ont rendu nécessaire cette nouvelle plateforme : entre autres, de nouveaux modes de gestion inspirés de l'entreprise privée; une internationalisation plus grande du secteur et le développement d'accords internationaux qui vont de pair avec une marchandisation de l'éducation; l'arrivée en grand nombre d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA); la baisse démographique dans certaines régions du Québec; le discours d'une droite décomplexée qui veut réduire le budget de l'éducation et ramener les études à une dimension essentiellement utilitaire. Devant ces mutations, la CSN lance un projet cohérent qui insiste sur des aspects essentiels : l'accessibilité de l'éducation, son financement adéquat, son autonomie.

Un premier document a été présenté aux instances de la CSN en décembre dernier, aux fins de consultation auprès des fédérations et conseils centraux. Ce document rassemble les nombreuses résolutions déjà adoptées par la centrale lors de ses congrès. Une ancienne plateforme avait été adoptée en 1990, qui contenait les positions traditionnelles et conjoncturelles en matière d'éducation et de formation. Il fallait mettre celle-ci à jour, car le monde de l'éducation a connu bien des changements au Québec depuis vingt ans, sans parler de ce qui se profile pour l'avenir. L'actuel gouvernement du Québec a déclaré l'éducation comme une priorité nationale; les autres partis politiques ont aussi pris des engagements à cet égard. La CSN a donc besoin d'une vision intégrée de ses revendications, selon un encadrement qui oriente ses membres syndiqués et qui puisse augmenter son attraction et mieux intervenir publiquement.

Les champs de préoccupations du document soumis à la consultation couvrent les domaines suivants : le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, autant public que privé : le secteur de l'enseignement collégial, les cégeps et collèges privés; le secteur de l'enseignement universitaire; la formation continue, à l'école publique et en entreprise. Il englobe aussi une vision de nos institutions d'éducation et le rôle important de la société civile en matière d'éducation, afin de rejoindre les diverses associations communautaires actives et collaboratrices de la centrale. La plupart des recommandations s'adressent au gouvernement du Québec et à ses organismes administratifs en éducation et en formation. Le document met aussi en valeur les

nombreuses préoccupations de nos membres, celles actuelles et celles anticipées dans le futur. Le document énonce également, en dix propositions ou déclarations, les orientations majeures de la centrale.

Journées de réflexion préparatoires

Afin de bonifier le contenu de la plateforme en éducation, la CSN a tenu deux journées de réflexion sur les divers sujets contenus dans son projet. La première s'est tenue en février 2011 et une récente, en fin janvier 2012. Lors de cette dernière journée de réflexion, la participation des membres des trois fédérations affiliées a été étonnante et très productive (125 militantes et militants s'y sont inscrits); y participaient également le Conseil central du Montréal métropolitain et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). Les objectifs de l'opération visaient l'ajustement des positions émises dans le document et les 60 recommandations et 10 orientations retenues. Un document amélioré sera réécrit en regard des préoccupations qui ont fait consensus au sein des huit ateliers et de la plénière. Au cours du prochain mois, le comité de l'éducation de la CSN ainsi que le comité exécutif de la centrale en examineront la pertinence. Le document final devrait être soumis en mars prochain au conseil confédéral de la centrale, instance qui décide des orientations entre les congrès.

Enfin, nous aurons une vision forte et emballante de notre action en éducation, dont nous pourrons mieux nous inspirer lors de nos revendications en négociation. Toutes les fédérations affiliées à la CSN seront en congrès d'orientation au cours de la présente année; elles pourront alors s'approprier cette nouvelle plateforme et surtout, en promouvoir la défense.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse: cesfneeq@csn.qc.ca

SUIVEZ DE PRÈS LES ÉVÈNEMENTS

CONSULTEZ LES ESPACES WEB DU SCCUQ

Que ce soit pour publiciser des activités internes ou des nouvelles intersyndicales, nous avons la préoccupation de vous tenir informés le plus rapidement possible. Le SCCUQ met à jour régulièrement son site web, ainsi que ses comptes Facebook et Twitter. Suivez-nous !

<http://www.sccuq.uqam.ca>

<https://www.facebook.com/SCCUQ>

Twitter : @sccuq

Journée internationale des femmes CONFÉRENCE DE MICHÈLE TAINA AUDETTE

JEUDI 8 MARS

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, il y aura un dîner-conférence le jeudi 8 mars, au lieu social du Syndicat. La conférencière invitée est madame Michèle Taina Audette, présidente de Femmes autochtones du Québec. L'information sur les modalités de participation à ce dîner-conférence vous seront transmises sous peu.



Crédits photo : Normand Blouin.
Perspectives CSN - Octobre 2011

CALENDRIER DU SCCUQ

21 février - Conseil syndical

Les déléguées et délégués syndicaux sont convoqués à un prochain conseil syndical le mardi 21 février à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis - 1415, rue St-Hubert, Montréal. Salle Gouverneur 1-2-3, Rez-de-chaussé.

Signature de la convention collective

Le SCCUQ et l'UQAM signeront la nouvelle convention collective le 1^e mars prochain.

Affichage principal pour le trimestre d'été 2012

La période d'affichage principal pour le trimestre d'été se tient du 15 février au 24 février.

Prochain « 5 à 7 »

Le Comité de mobilisation-intégration vous invite le 22 mars à son prochain « 5 à 7 » thématique, ART PUBLIC. Venez en grand nombre. Local A-R542.

Conférence sur la retraite

Une conférence sur la planification financière pour la retraite se tiendra le mardi 6 mars. Le lieu et l'heure vous seront communiqués sous peu.